



TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

29 DI MAGHJU DI U 2020
29 MAI 2020

2020/E3/022

Question orale déposée au nom
du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica »

„

OBJET : COVID-19 : refus d'ouverture des établissements scolaires du secondaire.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

La pandémie du COVID-19 a touché la Corse comme le reste du pays et du monde. Nous voulons saluer ici le travail et le dévouement de tous les personnels de santé, des forces de sécurité et des armées, des salariés des différents secteurs d'activités qui ont permis que nous puissions vivre ces deux mois de confinement le moins péniblement possible, en ayant une pensée toute particulière pour toutes les familles touchées ou endeuillées par ce virus.

Nous tenons aussi à saluer le dévouement et l'implication des enseignants, personnels de direction et administratifs de l'Éducation Nationale qui, du jour au lendemain, ont dû mettre en place la continuité pédagogique, le suivi administratif et permettre aux élèves de pouvoir poursuivre tant bien que mal leur scolarité selon des formes tout à fait inédites.

Nous comprenons la difficulté que représente la réouverture des établissements scolaires et le dilemme cornélien d'un choix devant préserver la sécurité des élèves et des personnels, mais aussi l'impérieuse nécessité de voir se poursuivre l'apprentissage.

Nous ne pouvons que respecter le dialogue qui a conduit, pour les écoles primaires, à en ouvrir certaines, tandis que d'autres établissements sont restés fermés. Cette décision, prise par des maires responsables suite à des réunions regroupant élus, parents, enseignants et personnels tenait compte de nombreux

paramètres tels que la présence plus ou moins forte du virus (par exemple cluster d'Ajaccio), la volonté des personnels et des parents, l'adaptabilité des locaux...

En revanche, nous déplorons et ne pouvons accepter qu'unilatéralement, et sous un prétendu couvert de la protection de la santé des élèves, la Collectivité de Corse ait, une nouvelle fois, dépassé les limites de ses compétences en ne permettant pas la reprise des cours dans les collèges et lycées et pire, en empêchant tout simplement le bon fonctionnement de ces établissements.

En effet, le Président du Conseil Exécutif, en ordonnant par simple courrier à ses agents de ne pas reprendre le travail et ainsi, de rendre impossible la mise en œuvre du plan sanitaire pour l'accueil des élèves et des personnels de l'Éducation Nationale, la direction, les enseignants et les élèves ont vu leur capacité à décider ensemble réduite à néant, sans autre forme de procès.

Ce qui nous choque n'est pas qu'un collège puisse rester clos de par la volonté commune de tous les intervenants (Direction et enseignants, Personnels de la collectivité de Corse, Parents et enfants) et après évaluation de tous les paramètres, mais bien que même si toutes les autres parties le souhaitent ce même collège demeure fermé par la volonté de la seule CDC.

De ce fait, les personnels éducatifs, administratifs et pédagogiques se retrouvent empêchés de se réunir pour procéder aux délibérations des conseils de classe, suivre ParcoursSup, orienter et recevoir les élèves et leurs parents, prendre toutes décisions nécessaires et inhérentes à une fin d'année scolaire et à la rentrée prochaine.

Aujourd'hui la Corse sera donc la seule Région de France où pour les Collèges et les Lycées, le droit à l'éducation, qui est un droit fondamental universel de l'Homme garanti par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ne sera pas assuré.

Bien sûr, la Collectivité de Corse est propriétaire des locaux des lycées et collèges et, de ce fait, elle doit en assurer l'entretien et le fonctionnement, mais n'oublions jamais que c'est l'Éducation Nationale, et elle seule, qui est maîtresse de la mission pédagogique.

Cette décision, énième manifestation de la majorité territoriale à vouloir toujours plus d'opposition avec l'Etat, et surtout à exercer des compétences qui ne sont pas les siennes, pourrait prêter à sourire, mais là, les conséquences sont graves pour nos enfants, en mettant en péril l'essence même du service public d'éducation, à savoir l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire.

Ainsi les jeunes Corses seront les seuls enfants de France à ne pouvoir passer certaines épreuves anticipées du bac !

Il est grand temps que la majorité territoriale actuelle reprenne aussi le chemin de l'École, mais de l'École de la démocratie, dans le respect des compétences de chacun, sans arrière-pensées, pour le bien de nos enfants et des Corses qui nous ont élus pour les servir et non pour les contraindre via un autoritarisme inacceptable.

Je vous remercie.